



Systemes d'éclairage à guirlande provisoire/pour période de fêtes/avec raccordement aux poteaux/artistiques du NYC DOT avec application électrique

Veillez remplir cette demande si vous prévoyez d'installer un éclairage en utilisant l'infrastructure du NYC DOT. Cette demande doit être remplie au moins 60 jours avant la date d'installation souhaitée. Vous devez déposer cette demande à la NYC DOT Division of Street Lighting par courriel aux adresses amikhail@dot.nyc.gov et ftunnah@dot.nyc.gov.

- Si la demande est approuvée, vous pouvez utiliser cette demande signée par le DOT comme pièce jointe pour demander votre ou vos permis dans NYC STREETS. nycstreets.net/Public/SignIn/Index
- Le(s) permis est/sont disponible(s) pendant une durée maximale de 60 jours. Si une durée plus longue est requise par le demandeur, la demande peut être renouvelée, mais elle ne peut pas dépasser un an.
- La présente demande ne constitue PAS un permis. Aucun système d'éclairage, y compris les fixations, ne doit être installé sur un poteau d'éclairage de rue sans l'obtention préalable d'un permis délivré par le NYC DOT.

Nom du demandeur : _____

Adresse du demandeur : _____

Adresse électronique du demandeur : _____

Numéro de téléphone du demandeur : _____

Éclairage pour festival : OUI NON Éclairage pour période de fêtes : OUI NON
Autre/Installation artistique du DOT : OUI NON

*Joindre la demande du DOT Temporary Art Program, une copie de l'approbation, le rendu de l'œuvre d'art et le dessin, le cas échéant.

Nom du groupe de parrainage : _____

Adresse du groupe de parrainage : _____

Nom de la personne à contacter : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Numéro du permis d'activité de rue du bureau du maire (Mayor's office, le cas échéant) : _____

*Joindre un exemplaire du permis, le cas échéant

Entrepreneur en électricité réalisant les travaux : _____

Numéro de licence de l'entrepreneur : _____

Numéro de permis d'électricité du Department of Buildings (Département des bâtiments (Department of Buildings, DOB)) : _____

[suite à la page suivante]



Nom de la personne à contacter 24 h / 24 chez l'entrepreneur : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Nom du mandataire social de l'entrepreneur : _____

Adresse de l'entrepreneur : _____

Emplacement du projet : sur (route[s] principale[s]) : _____

Rue perpendiculaire 1 : _____

Rue perpendiculaire 2 : _____

Arrondissement : _____

Nombre de poteaux concernés : _____

- Les poteaux de signalisation ne peuvent pas être utilisés.
- Les poteaux en bois ne peuvent pas être utilisés.
- Les poteaux de signalisation pour piétons ne peuvent pas être utilisés.

Dates auxquelles l'éclairage sera fixé aux poteaux : _____

* Des prises GFCI sont nécessaires.

Dates d'allumage de l'éclairage : _____

Hauteur minimale de l'installation au-dessus de la chaussée : _____ pieds ;
au-dessus du trottoir : _____ pieds

Calibre du câblage électrique à installer : _____

Charge électrique : _____

Où et comment l'éclairage sera fixé à toutes les extrémités (par exemple, un autre poteau d'éclairage public, sur un bâtiment, un pieu en bois, etc.) : _____

Pièces jointes nécessaires

Le demandeur doit joindre les documents suivants à la demande dans un seul fichier PDF et déposer cette demande à la NYC DOT Division of Street Lighting par courriel aux adresses amikhail@dot.nyc.gov et ftunnah@dot.nyc.gov.

1. Joindre une carte qui montre la rue principale et les rues perpendiculaires où les lumières seront situées et montrer chaque poteau de la rue où l'éclairage sera installé. Le plan doit également indiquer quels poteaux seront alimentés en électricité et lesquels seront utilisés uniquement comme fixation.
2. En cas de demande de permis d'un éclairage pour période de fêtes, joindre une feuille volante montrant le type d'éclairage proposé et la façon dont il sera monté.
3. En cas de demande de permis de la partie électrique d'une installation artistique, joindre une feuille volante des équipements proposés et de la distribution électrique.
4. Joindre un justificatif de la police d'assurance prévue à L'article 2-02 du règlement de voirie.

[suite à la page suivante]



5. Joindre le justificatif (Con Edison Case ID #) que l'entrepreneur a déposé un dossier auprès de ConEd Energy Services ou PSEG pour payer l'électricité supplémentaire. L'entrepreneur devra fournir des informations sur la charge et l'emplacement du poteau du NYC DOT qui est raccordé. Le NYC DOT n'est ni un fournisseur ni un distributeur d'électricité.

Conditions de la demande de permis :

Votre groupe/organisme, entrepreneur ou titulaire du permis doit obtenir et conserver une police d'assurance, comme indiqué à la Section 2-02 du règlement de voirie et indemniser et dégager de toute responsabilité la Ville en cas de réclamation pour blessure corporelle ou dommages matériels résultant de l'installation, de la maintenance, du fonctionnement et du retrait éventuel des éclairages provisoires.

1. Les coûts et les dépenses de l'ensemble des travaux, y compris les éventuels dommages causés à l'équipement NYC, seront à la charge du groupe/de l'organisme de parrainage ou du titulaire du permis.
2. Tous les travaux doivent être conformes aux exigences du au Code de voirie du département des transports de la ville de New York (NYC DOT) (disponible sur le site Web du NYC DOT nyc.gov/dot). Veuillez vous reporter aux Sections 2-03 et 2-14(e) pour les dispositions spécifiques concernant l'éclairage temporaire pour les fêtes et les autres éclairages temporaires. Cette demande ne comprend pas toutes les dispositions des règles.
3. Les systèmes d'éclairage à guirlande provisoire/pour période de fêtes ou autre éclairage provisoire ne doivent pas être installés à l'intérieur des bordures d'une intersection et ne doivent pas réduire la visibilité des signalisations routières.
4. Tous les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur en électricité agréé par la New York City.
5. NYC DOT Street Lighting examinera les plans et notera la suite donnée à la demande du demandeur sur ce formulaire de demande. Si elle est approuvée, la demande signée sera utilisée pour demander un permis du Département des bâtiments de NYC (DOB). Des exemplaires de cette demande signée ainsi que du permis du DOB seront nécessaires lors de la demande d'un permis du NYC DOT que le groupe doit obtenir, conformément à la Section 2-14(e) du Code de voirie du DOT.
6. Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur en électricité vérifiera l'absence de courant parasite au niveau du poteau. En présence de courant parasite, l'entrepreneur en électricité contactera immédiatement le DOT et Con Edison et indiquera les résultats de l'essai et l'emplacement du poteau en question. Cette procédure sera répétée une fois l'installation terminée et lorsque l'équipement devra être retiré à l'expiration du permis. Les résultats de ces tests, ainsi que les décisions y afférentes seront présentées au Département sur demande.
7. Le NYC DOT peut exiger que des modifications soient apportées aux travaux effectués et que des documents supplémentaires soient fournis. Si les changements apportés ne sont pas satisfaisants, le Département peut retirer le système d'éclairage provisoire et facturer les frais de retrait au groupe/à l'organisme de parrainage.
8. Tout groupe/organisme, titulaire du permis ou entrepreneur en électricité ne respectant pas les obligations de cette procédure se verra refuser l'installation d'un quelconque système d'éclairage provisoire pendant l'année ou la saison suivante, ou pendant toute autre période déterminée par le Département.
9. La signature d'un agent dûment autorisé de votre groupe/organisation au bas de la présente, et le dépôt de cette demande auprès du NYC STREETS, constituent votre consentement à ce qui précède.

NYC DOT Director of Street Lighting Engineering, date

Agent dûment autorisé de l'organisme de parrainage, date